



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1705

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 3 avril 2023, le règlement numéro 1705 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout afin d'interdire un type d'urinoir** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 12 avril 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville